CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance extraordinaire du 28 mars 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le lundi 28 mars 2011 à 19 h, au 2^e étage du Centre municipal, situé au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire

MonsieurAndré PatryConseillerMadameMichelyne BélairConseillèreMonsieurYvon PelletierConseillerMadameKaro PoirierConseillèreMonsieurGaston LacroixConseiller

Est absent : Monsieur Denis Lacroix Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

Les membres du conseil présents de même que celui qui est absent ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Résultats de l'appel d'offres Contrat d'entretien des chemins d'été #2011-02
- 3- Varia
- 4- Période questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec, au membre du conseil qui n'est pas présent.

2. Résultats de l'appel d'offres - Contrat d'entretien des chemins d'été #2011-02

M.B. 2011-03-28-072

Considérant qu'une demande de soumission publique publiée dans un journal et dans un système électronique d'appel d'offres a été effectuée par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité pour le contrat #2011-02 « Entretien des chemins d'été » pour les années 2011, 2012 et 2013 (3 ans) et ce, conformément à la résolution M.B. 2011-02-07-039 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2011;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que deux soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

Considérant que le prix le plus bas soumis est celui provenant de la soumission déposée par « Monsieur Norbert Lefebvre » et ce, au montant de 104 970.00\$ plus taxes, soit la somme de 119 587.08\$ pour les années 2011, 2012 et 2013;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'accorder le contrat #2011-02, contrat d'entretien des chemins d'été en gravier pour une période de trois (3) ans, soit pour les années 2011, 2012 et 2013 à Monsieur Norbert Lefebvre et ce, pour une somme totale de 119 587.08\$ incluant les taxes, soit un montant de 104970.00\$ avant les taxes. La dépense annuelle reliée à ce contrat sera imputée à chaque année au poste « Contrat d'entretien chemins été » (02-330-00-443).

Adoptée à l'unanimité

3. Varia

Aucun point à traiter.

4. Période de questions

Aucune question n'est posée.

5. Levée de la séance extraordinaire

M.B. 2011-03-28-073

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 19 h 06.

Adoptée à l'unanimité

| Réjean Major Maire | Claudia Lacroix, g.m.a. Directrice générale |
|-----------------------|--|
| | Secrétaire-trésorière |